Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 083-218300325-20260930-DELIB202662-DE

DEPARTEMENT DU VAR - ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE CARCES

Carcès

DELIBERATION
N ° 2026-62

Publié le :

Objet :
Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE TRENTE SEPTEMBRE à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Conseillers municipaux en exercice :	27
Présents :	18
Absent (s) :	1
Procuration (s) :	8
Quorum nécessaire :	14

Monsieur RAVANELLO Alain, Maire, Présent

Adjoints municipaux présents :
BRISPOT John - CHIAPELLO Amandine - HERBEL Joseph - TORRI Yvette - WASTEELS Dylan - PEYBERNES Colette - GUIOT-PICQUART Sandrine

Conseillers municipaux présents :
VERMAND Marie-Hélène – PRAEL Dominique – WAROUX Stanislas – JANVIER Nathalie - STEFFAN Georges – BRUN Karl – CLAVIER Vincent - PRIEUR Stéphanie FERRETTO-REGGI Nicolas – VERCELLONI David

Absents représentés :
SCHMITT Patrick a donné procuration à HERBEL Joseph
DURAND Valérie a donné procuration à VERMAND Marie-Hélène
MARCHÉ Sandrine a donné procuration à CHIAPELLO Amandine
ROUSSEAU Milena a donné procuration à GUIOT-PICQUART Sandrine
CLÉMENT-PASSONI Marie a donné procuration à TORRI Yvette
CORINO Pierre a donné procuration à VERCELLONI David
GARCIA Christine a donné procuration à PRIEUR Stéphanie
COMBIER Julie a donné procuration à CLAVIER Vincent

Absents :
MONDON Dimitri

Secrétaire de séance : Dylan WASTEELS

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 083-218300325-20260930-DELIB202662-DE

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 juin 2026.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-15,

CONSIDERANT que le projet de procès-verbal de la séance du 30 juin 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2026 tel qu'annexé.

Secrétaire de séance

Dylan WASTEELS

Pour extrait conforme,
Le Maire
Alain RAVANELLO

MAIRIE DE CARCES
83570